

Département de la Marne  
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

Séance du 22 janvier 2026

Affection au Conseil Communautaire	Nombre de membres	Qui ont pris part à la délibération
En exercice	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	34

Date de la convocation
16 janvier 2026

Date de publication
28 janvier 2026

Domaine d'intervention
9.1 Autres domaines de compétence

Objet de la Délibération
Avis sur les ouvertures dominicales pour les commerces de détail en 2026

N°3316

Délégués titulaires présents : M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, M. Joël SUAU, M. Michel PERDREAU, M. Patrick BRIOUX, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMEOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
051-245100888-20260127-20260122DEL3316-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2026  
Publication : 28/01/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Patrick BRIOUX, Mme Elisabeth BENARD ayant donné pouvoir à Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT ayant donné pouvoir à Mme Monique MOREL.

Absents : Mme Delphine GOHIN, Mme Colette PASQUET excusée, M. Philippe MARCY, M. Olivier HIMMEOETE excusé, M. François ROBIN excusé, M. Enzo JOBERTY excusé, M. Laurent EPINAT.

M. Romain GIRARDIN, est désigné secrétaire de séance.

VU la loi n°2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance l'activité et l'égalité des chances économiques,

VU les articles L3132-3 et L3132-26 du Code du travail,

VU le courrier de la SARL CARREFOUR MARKET sollicitant l'autorisation du Maire de Montmirail pour déroger au repos dominical et ouvrir 10 dimanches en 2026, et le courrier de la société LIDL suggérant une ouverture les 12 derniers dimanches de l'année,

VU l'avis favorable rendu par l'UCIA,

VU la délibération de la Commune de Montmirail n°2025-100299 en date du 10 décembre 2025, rendant un avis favorable sur les dates d'ouverture demandées par la SARL CARREFOUR MARKET,

CONSIDERANT que la dérogation au repos dominical relève des pouvoirs du Maire, et est accordée le cas échéant pour tous les commerces de détail de la commune, dans la limite de 12 dimanches par an,

CONSIDERANT que lorsque la demande de dérogation excède cinq dimanches dans l'année, la décision du maire est prise après avis conforme du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre,

CONSIDERANT que la demande de dérogation au repos dominical présentée par la SARL CARREFOUR MARKET, en vue d'ouvrir le dimanche concerne les dates suivantes : 05 avril 2026, 03 mai 2026, 21 juin 2026, 12 juillet 2026, 16 août 2026, 25 octobre 2026, 01 novembre 2026, 13 décembre 2026, 20 décembre 2026, 27 décembre 2026,

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**REND UN AVIS FAVORABLE** sur l'ouverture des commerces de détail le dimanche, sur le territoire de la CCBC, pour les dates suivantes : 05 avril 2026, 03 mai 2026, 21 juin 2026, 12 juillet 2026, 16 août 2026, 25 octobre 2026, 01 novembre 2026, 13 décembre 2026, 20 décembre 2026, 27 décembre 2026.

Pour extrait conforme,  
Le 22 janvier 2026

Le Président  
Etienne DHUICQ



Département de la Marne  
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

Séance du 22 janvier 2026

Afférant au Conseil Communautaire	Nombre de membres En exercice	Qui ont pris part à la délégation
41	41	35

Date de la convocation
16 janvier 2026

Date de publication
28 janvier 2026

Domaine d'intervention :
8.3 Voirie

Objet de la délibération :
Approbation du projet de réfection du pont des Egremonts
Demandes de subventions

N°3317

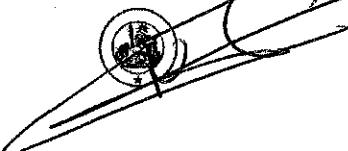
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260126-20260122DEL3317-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026  
Publication : 28/01/2026

Le Président Etienne DHUICQ,



Par convocation en date du seize janvier deux-mille-vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le vingt-deux janvier deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, M. Joël SUAU, M. Michel PERDREAU, M. Patrick BRIOUX, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMEOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Guillaume PICARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Patrick BRIOUX, Mme Elisabeth BENARD ayant donné pouvoir à Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT ayant donné pouvoir à Mme Monique MOREL.

Absents : Mme Delphine GOHIN, Mme Colette PASQUET excusée, M. Philippe MARCY, M. Olivier HIMMEOETE excusé, M. François ROBIN excusé, M. Laurent EPINAT.

M. Romain GIRARDIN, est désigné secrétaire de séance.

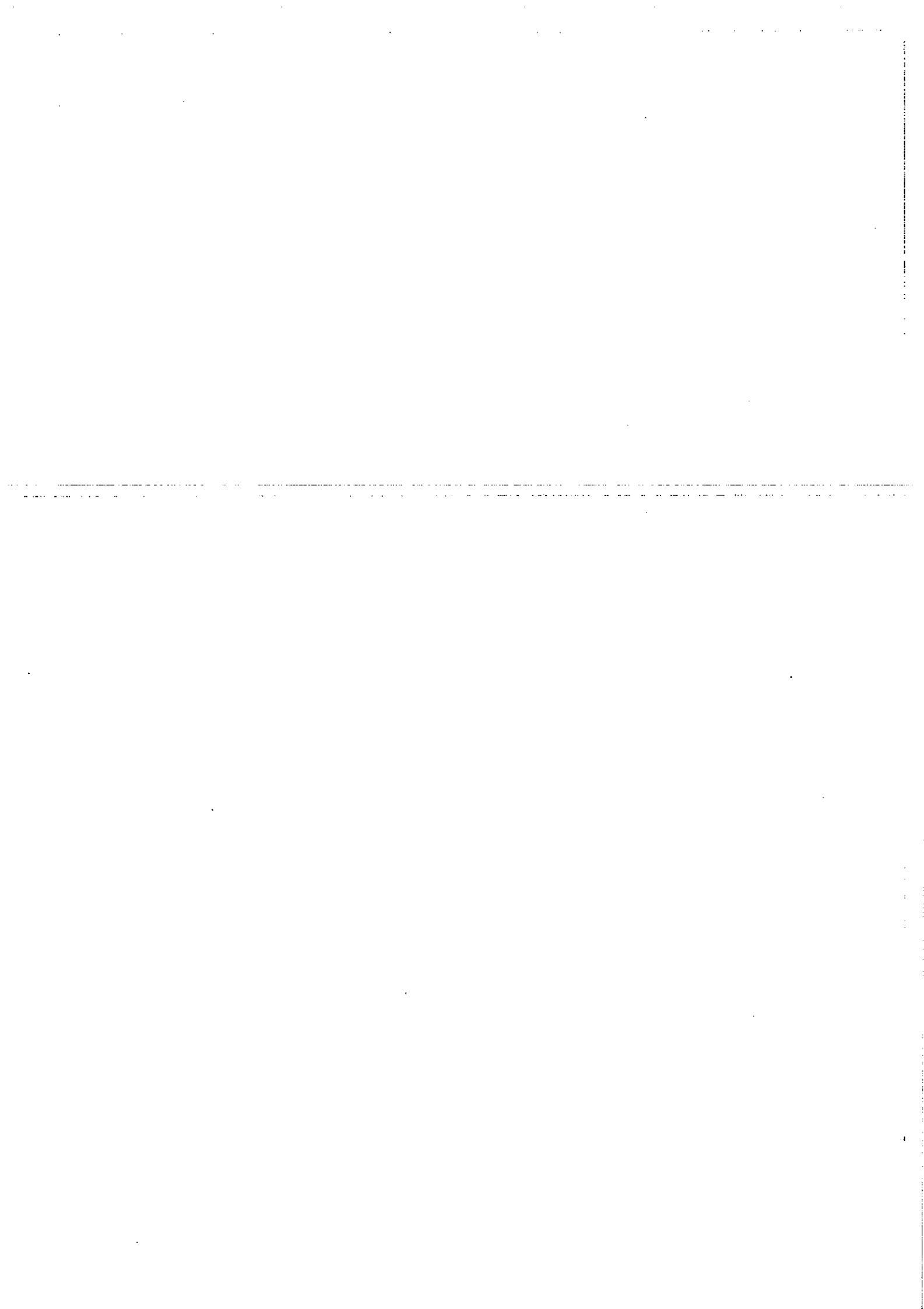
VU le projet de réfection du pont des Egremonts à Montmirail, et le plan de financement des travaux, soumis au Conseil communautaire,

CONSIDERANT que le diagnostic du pont réalisé en 2023 relève un état de dégradation assez avancé, une structure altérée, et un ouvrage en mauvais état de service, nécessitant de réaliser des travaux de reconstruction du tablier avec conservation des appuis existants

CONSIDERANT que suite à ce diagnostic, la CCBC a désigné un maître d'œuvre, le bureau d'études DEGIS, pour réaliser les études techniques et réglementaires préalables aux travaux,

CONSIDERANT que des investigations complémentaires devront être réalisées préalablement aux travaux : diagnostic amiante, diagnostic HAP, diagnostic plomb

CONSIDERANT que le coût des travaux de reconstruction du tablier du pont sont estimés à 189 690 € HT, soit un coût total d'opération estimé à 224 300 € HT,



CONSIDERANT que les études et travaux de réhabilitation du pont des Egremonts peuvent être financés à hauteur de 60% maximum par le CEREMA, dans le cadre du programme national ponts, et à hauteur de 20% par le Département de la Marne,

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet de réfection du pont des Egremonts à Montmirail.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération.

**SOLLICITE** des subventions auprès du CEREMA, dans le cadre du programme national ponts, et auprès du Département de la Marne, aux taux maximums.

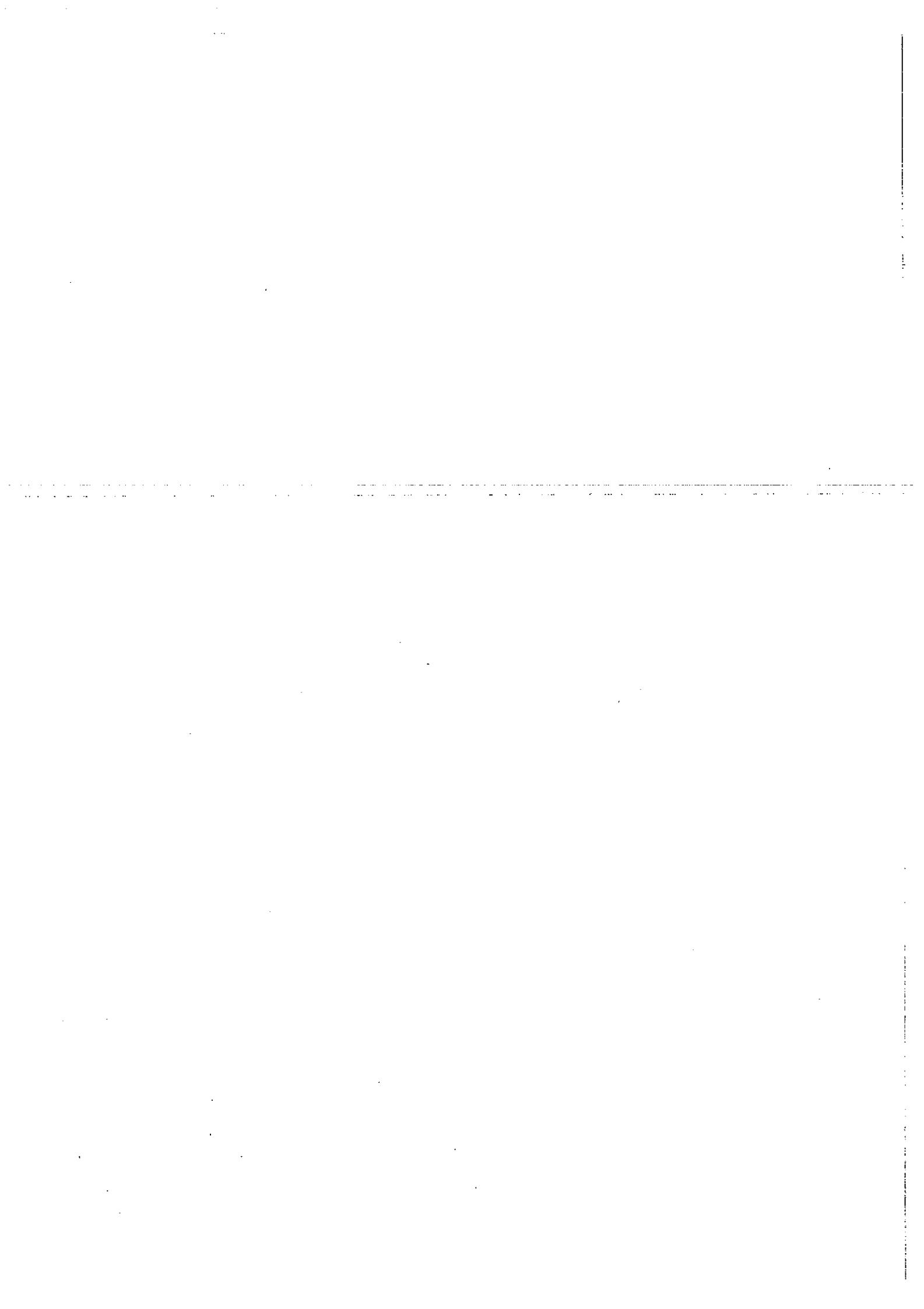
**DEMANDE** à la commune de Montmirail, de participer à ces travaux, qui présentent un intérêt direct pour la Commune, à hauteur de 50% du montant H.T des travaux, hors études, et subventions déduites.

**AUTORISE** le Président à solliciter des subventions auprès de tout autre partenaire et à mettre à jour le plan de financement en fonction des prix entreprises, après consultation.

Pour extrait conforme,  
Le 22 janvier 2026

Le Président,  
Etienne DHUICQ





Département de la Marne  
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

Séance du 22 janvier 2026

Nombre de membres		
Appartenant au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	35

Date de la convocation
16 janvier 2026

Date de publication
28 janvier 2026

Domaine d'intervention :
4.1.1. Crédit de poste

Objet de la Délibération :
Création d'un emploi à temps complet de rédacteur

N°3318

Par convocation en date du seize janvier deux-mille-vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le vingt-deux janvier deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, M. Joël SUAU, M. Michel PERDREAU, M. Patrick BRIOUX, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMEOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Guillaume PICARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Patrick BRIOUX, Mme Elisabeth BENARD ayant donné pouvoir à Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT ayant donné pouvoir à Mme Monique MOREL.

Absents : Mme Delphine GOHIN, Mme Colette PASQUET excusée, M. Philippe MARCY, M. Olivier HIMMEOETE excusé, M. François ROBIN excusé, M. Laurent EPINAT.

M. Romain GIRARDIN, est désigné secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales, et le Code de la fonction publique,

VU la délibération du Conseil communautaire n°3306 du 03 décembre 2025, approuvant le tableau des emplois de la collectivité à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2026,

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi permanent de rédacteur à temps complet, en vue de permettre la promotion d'un agent ayant obtenu l'examen professionnel correspondant à ce grade,

CONSIDERANT que cet emploi correspond au poste de responsable administratif du service de l'eau et de l'assainissement,

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**DECIDE** de créer un emploi permanent de rédacteur à temps complet, correspondant au poste de responsable administratif du service de l'eau et de l'assainissement, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026.

**PRECISE** que cet emploi relève du RIFSEEP, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil communautaire n°3072 du 06 février 2024.

**PRECISE** que le titulaire de cet emploi pourra être amenés à effectuer exceptionnellement des heures supplémentaires, sur demande du Président.

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi est inscrits au chapitre 012 du budget général et des budgets annexes eau et assainissement de la CCBC.

Pour extrait conforme,  
Le 22 janvier 2026

Le Président  
Etienne DHUICQ

